

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, sur la pétition intitulée: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-196 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une demande de crédit d'un montant de 1 131 500 francs (proposition PR-610) a été adressée au Conseil municipal le 19 mars 2008. Ce dernier l'a renvoyée à la commission des travaux lors de sa séance du 20 mai 2008.

Cette proposition de crédit répond à la pétition P-196.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 29 octobre 2008.